

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TOURNEFEUILLE**

SEANCE DU 8 JUIN 2023 A 14h00

**DELIBERATION
N° 2023-26**

Nature 7.10

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU.

Etaient présents : Mesdames Maryline RIEU, Corinne GINER, Isabelle MEIFFREN, Sonia CAZALS, Maria VENANCIO ; Messieurs Pierre CASELLAS, David MARTINEZ, Dominique DUPOUY.

Absent ayant donné pouvoir : Madame Mathilde TOLSAN à Monsieur David MARTINEZ, Monsieur Gilbert ALLIENNE à Madame Corinne GINER, Madame Cathy GUTH à Madame Isabelle MEIFFREN.

Absents excusés : Monsieur Dominique FOUCHIER ; Mesdames Elisabeth HUSSON-BARNIER, Monique MARTY.

Date de convocation : 31 Mai 2023

Nombre de membres présents : 8

OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE CCAS DESTINEE A FAIRE FACE A UN BESOIN PONCTUEL ET EVENTUEL DE DISPONIBILITES

Madame RIEU, vice-présidente, indique que le CCAS peut connaître des difficultés de trésorerie liées au calendrier de versements de ses financeurs.

Ce décalage a pour conséquence des à-coups dans la gestion de la trésorerie du CCAS.

Une consultation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires :

- Banque Populaire
- La Banque postale
- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole
- Crédit Mutuel
- Arkea
- Société générale

Deux établissements bancaires ont répondu à cette consultation :

- La Banque Postale
- Crédit Mutuel

Au terme de l'analyse des différentes offres, considérant l'offre présentée par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000€ auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique, dont les conditions sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
031-263101248-20230608-DEL2023-26-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

Durée : 1 an
Taux : Euribor 3 mois MM+ marge 0.55 % l'an
Intérêts : Exact/360, paiement en fin de trimestre
Commissions : 250€ de commission d'engagement
Commission de non utilisation : Néant

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le conseil d'administration** :

- approuve la conclusion d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique, selon les conditions évoquées en introduction,
- autorise le président du CCAS de Tournefeuille à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières dudit contrat.

Résultat du vote :

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 0

La vice-présidente du CCAS,
Maryline RIEU

